

Tarifs

des opérations bancaires les plus fréquentes pour
personnes physiques à usage privé
en vigueur au 1/9/2017

Arrêté royal du 23 mars 1995 relatif à l'indication du prix des services financiers homogènes. Cette liste des tarifs a été mise à jour à la date susmentionnée. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date ou qui ne seraient pas encore adaptés, vous pouvez toujours contacter votre agent. Celui-ci vous communiquera les modifications de tarifs les plus récentes. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues chez votre agent. 21% de T.V.A. est incluse dans les tarifs lorsqu'elle est d'application. Les frais mensuels sont débités au début du mois.

1. Payer

1.1. Comptes à vue et packs

Packs - tarifs par mois

Crelan Economy Pack

	4,00 EUR
Réduction famille (1) :	3,40 EUR
Pour les jeunes < 23 ans :	0,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, deuxième carte de débit pour cotitulaire ou mandataire.

Crelan Performance Pack

	6,00 EUR
Réduction famille (1) :	5,10 EUR
Pour les jeunes < 23 ans :	0,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Classic, 1 ou plusieurs comptes-titres, deuxième carte de débit et carte VISA Classic pour cotitulaire ou mandataire, 12 virements SEPA vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol.

Crelan Excellence Pack

	8,00 EUR
Réduction famille (1) :	6,80 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Gold, 1 ou plusieurs comptes-titres, deuxième carte de débit et carte VISA Gold ou Classic pour cotitulaire ou mandataire, nombre illimité de virements SEPA vers un compte non-Crelan exécutés en agence, virement-SEPA urgent crédité le jour-même auprès d'une autre banque, chèque, paiement par chèque client, virements papier avec duplicata, ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant, remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol.

Bonus pour coopérateurs

Les coopérateurs peuvent récupérer une partie des frais du pack. Voir règlement "Bonus pour coopérateurs" sur www.crelan.be. Un coopérateur est un client qui détient au min. 124 euros en parts coopératives de CrelanCo.

Comptes à vue

Compte à vue Crelan

Comprend: Domiciliations et ordres permanents en EUR, retrait d'argent en EUR par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique, versement et retrait d'argent au guichet, virement SEPA vers un compte Crelan exécuté en agence, paiement électronique chez les commerçants, relevé mensuel des dépenses effectuées par Visa, virements papier simples, accès aux services bancaires en ligne et mobiles, extraits de compte électroniques, facilité de caisse (4) (sous réserve d'acceptation de la demande).

Frais de gestion, par mois : 2,00 EUR

Paquet d'opérations de base en euros, par mois : 1,00 EUR

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base et sont tarifées individuellement (si non incluses dans un Pack) :

- Traitement au guichet d'un virement SEPA vers un compte non-Crelan (non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus), par virement :	0,70 EUR
- Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque :	1,25 EUR
- Paiement par chèque client, par chèque :	1,00 EUR

i Account (uniquement disponible via internet) 0,00 EUR

Ce montant comprend : frais de gestion, paquet d'opérations de paiement de base en euros, et 1 carte de débit.

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base et sont tarifées individuellement :

- Versement/retrait au guichet en EUR ou devises, par transaction : 5,00 EUR

- Traitement virement SEPA au guichet, par virement : 5,00 EUR

- Versement d'un chèque circulaire tiré sur le compte d'une autre banque, par chèque : 5,00 EUR

Service bancaire de base (2), par mois : 1,25 EUR

Ce montant comprend : frais de gestion, 72 opérations manuelles, mise à disposition de virements, ordres permanents et domiciliations et accès aux applications en ligne et mobiles.

Compte à vue en devises (3)

Frais de gestion : 0,00 EUR

Opérations de paiement: plus d'informations dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des opérations internationales et encaissement de chèques étrangers et chèques en devises" disponible en agences.

Ouverture d'un compte à vue 0,00 EUR

Fermeture d'un compte à vue 0,00 EUR

Taux (sur base annuelle)

Taux créditeur

Compte à vue Crelan, i Account et Service bancaire de base : 0,00%

Comptes à vue en devises valables du 01/09/2017 au 30/09/2017 (décompte mensuel des intérêts)

CHF : -1,81%

CZK : -2,30%

DKK : -1,61%

HUF : -1,05%

SEK : -1,59%

SGD : 0,00%

Autres devises : 0,00%

Taux débiteur (4)

Compte à vue Crelan et i Account :

Solde débiteur autorisé : 10,50%

Solde débiteur non autorisé : 11,55%

Compte à vue en devises : taux IRS par devise + 7% (décompte mensuel des intérêts)

Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur non autorisé (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois:

7,50 EUR

Date de valeur

Date **valeur** = date à laquelle ou jusqu'à laquelle les intérêts sont calculés.

Date **comptable** = jour de comptabilisation de la transaction par la banque.

Opérations de débit

Virement (papier ou électronique), ordre permanent, domiciliation, décompte carte de crédit, paiement par carte et retrait d'argent au guichet ou à un guichet automatique : date valeur = date comptable

Emission d'un chèque : date valeur = date comptable - 1 jour calendrier

Demande de chèque bancaire : date valeur = date comptable

Opérations de crédit

Virement et versement au guichet : date valeur = date comptable

Remise d'un chèque : date valeur = date comptable + 1 jour calendrier

Cartes

Cotisation mensuelle

(uniquement si non inclus dans un Pack ou iAccount)

Carte de débit :	1,50 EUR
VISA Classic :	2,00 EUR
VISA Gold :	4,00 EUR

Opérations par carte en Belgique

Retraits aux guichets automatiques avec carte de débit : 0,00 EUR |

Retraits aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Gold

sur le montant :	1,00%
avec un minimum de :	5,00 EUR

Paiements par carte de débit, VISA Classic ou VISA Gold : 0,00 EUR |

Remplacement d'une carte perdue ou volée

(pas d'application pour Pack Performance ou Excellence)

Carte de débit :	9,00 EUR
VISA Classic :	9,00 EUR
VISA Gold :	9,00 EUR

1.2. Opérations de change

Frais pour l'achat ou la vente de billets en devises. Uniquement la vente ou l'achat des devises suivantes est possible: USD, GBP, DKK, CAD ou CHF.

- en espèces ou via un compte en euro :

sur le montant :	2,00%
+ commission de change :	0,75%

- via un compte en devises :

1,00%

Cours de change : voir liste disponible dans toutes les agences

1.3. Opérations bancaires à distance

Abonnement Crelan Online, le premier Digipass inclus:	0,00 EUR
Remplacement Digipass défectueux :	0,00 EUR
Remplacement Digipass non-défectueux :	25,00 EUR
Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur :	25,00 EUR
Abonnement Crelan Mobile et Crelan Tablet:	0,00 EUR

1.4. Paiements internationaux

Plus d'informations au sujet des chèques émis à l'étranger et des transferts internationaux dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des paiements internationaux et de l'encaissement de chèques étrangers et de chèques en devises".

Utilisation des cartes dans la zone Euro

Retraits aux guichets automatiques avec carte de débit :	0,00 EUR
Retraits aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Gold	
sur le montant :	1,00%
avec un minimum de :	5,00 EUR
Retraits auprès de banques et bureaux de change avec carte VISA Classic ou VISA Gold :	
sur le montant :	2,00%
avec un minimum de :	5,00 EUR
Paiements par carte de débit, VISA Classic ou VISA Gold :	0,00 EUR

Utilisation des cartes en dehors de la zone Euro

Retraits aux guichets automatiques avec carte de débit :	
sur le montant :	1,21%
majoré de :	3,33 EUR
+ commission de change :	1,94%
Retraits aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Gold :	1,00%
majoré de :	4,00 EUR
+ commission de change :	1,60%
Retraits auprès de banques et bureaux de change avec VISA Classic ou MasterCard Gold :	
sur le montant :	2,00%
majoré de :	4,00 EUR
+ commission de change :	1,60%
N.B: en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.	
Paiements par carte de débit :	0,61 EUR
+ commission de change :	1,94%
Paiements par carte VISA Classic ou VISA Gold, commission de change unique de :	1,60%

2. Epargner et investir

2.1. Comptes d'épargne

Frais de gestion

Ouverture / fermeture d'un compte d'épargne :	0,00 EUR
Redevance mensuelle :	0,00 EUR
Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur non autorisé (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois:	7,50 EUR
Retrait/Versement d'argent au guichet (tarifié par opération pour les livrets Crelan / Horizon) en EUR :	5,00 EUR

Taux créditeur ⁽⁵⁾

Livret Crelan (+ option garantie locative) ⁽⁶⁾

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

Livret Crelan Direct ⁽⁷⁾

Taux de base :	0,05%
Prime de fidélité :	0,10%

Livret Crelan Horizon ⁽⁸⁾

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,15%

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,20%

Date de valeur

Versement en espèces: date valeur = date comptable

Retrait en espèces: date valeur = date comptable

Modalités de base en matière de prime de fidélité

Périodes de détention minimales pour l'obtention de la prime :

Pour obtenir la prime de fidélité, l'argent versé doit rester sur le dépôt d'épargne pendant au moins 12 mois, ou un multiple de 12 mois.

Périodes sur lesquelles se calcule la prime :

Versement: la prime de fidélité commence à courir à partir de la date de valeur du versement. Un même montant peut générer plusieurs fois une prime de fidélité.

Retrait: les montants sur le dépôt d'épargne pour lesquels la période de constitution de la prime de fidélité est la moins avancée, sont les premiers imputés à concurrence des retraits effectués (principe de « last in, first out »). En cas de retrait, la date de valeur est la date de comptabilisation de l'opération.

Garantie éventuelle du taux :

Le taux de la prime de fidélité est susceptible d'être adapté à tout moment en fonction de l'évolution du marché. Par principe, le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement, tout comme celle d'application au début de chaque période de fidélité suivante, reste en vigueur pour toute la période de fidélité (12 mois).

Moment du versement des primes acquises :

Les primes de fidélité acquises dans le courant d'un trimestre calendrier sont versées le 1er jour du trimestre suivant, soit les 01/01, 01/04, 01/07 et 01/10. Si le compte d'épargne est clôturé en cours d'année, les intérêts sont immédiatement calculés et versés en même temps que le capital.

Conditions de retrait :

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 92, la banque se réserve le droit de subordonner les prélèvements à un préavis de 5 jours calendrier s'ils excèdent 1.250 EUR et de les limiter à 2.500 EUR par demi-mois.

2.2. Comptes à terme

Compte %+ "Retail"

Les sommes versées doivent être maintenues pendant une période qui comprend au moins un trimestre calendrier. Les intérêts du trimestre écoulé sont comptabilisés avec date de valeur le premier jour du trimestre suivant. Le taux applicable à tout nouveau trimestre calendrier est le taux du compte %+ en vigueur à la date du 1er jour de ce nouveau trimestre.

- Si le solde est inférieur à 5.000 euros

Taux créditeur 3e trimestre 2017 sur la totalité du solde :	0,05%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0500%

- Si le solde est supérieur ou égal à 5.000 euros et inférieur ou égal à 1.000.000 euros

Taux créditeur 3e trimestre 2017 sur la totalité du solde :	0,05%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0500%

- **Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros**

Taux créditeur 3e trimestre 2017 sur la totalité du solde :	0,01%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0100%

Contrats à terme

à maximum 1 an : consultez votre agent

à 2 ans :	0,10%
à 3 ans :	0,15%
à 4 ans :	0,35%
à 5 ans :	0,50%
à 6 ans :	0,60%
à 7 ans :	0,70%
à 8 ans :	0,80%
à 9 ans :	0,90%
à 10 ans :	1,00%

2.3. Comptes-titres

a) Frais de gestion mensuels (par 3 comptes-titres) :	1,25 EUR
---	----------

Remarque : si le titulaire du compte-titres est équipé d'un Economy Pack, les frais de gestion incluent un nombre illimité de comptes-titres.

b) Il n'y a pas de frais de gestion pour le compte-titres si le titulaire :

- est coopérateur CrelanCo ou âgé de moins de 23 ans.

Remarque : si le compte-titres est au nom de plusieurs titulaires, le compte-titres est gratuit si au moins 1 titulaire est coopérateur CrelanCo ou âgé de moins de 23 ans.

- est équipé d'un Performance Pack ou d'un Excellence Pack.

Remarque : si le compte-titres est au nom de plusieurs titulaires, le compte-titres est gratuit si tous les titulaires forment un groupe de personnes en indivision et que ce groupe de personnes en indivision est également titulaire d'un Performance Pack ou d'un Excellence Pack.

c) Il n'y a pas de frais de gestion pour le compte-titres ouvert dans le cadre d'un contrat de placement Crelan.

Les frais sont débités du compte de revenus lié au compte-titres.

Remarque: sont exonérés de la TVA (21%) : les frais de gestion liés à un compte-titres garantie, les particuliers résidant hors de l'UE et les entreprises étrangères. Pour les autres frais, consultez le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

3. Coffres

Prix de location mensuels, TVA et assurance incluses :

Type 1 : 14-18 litres (9,5-11 cm de haut x 30 cm de large)	2,08 EUR
Type 2 : 20-27 litres (12,5-16,5 cm de haut x 30 cm de large)	2,39 EUR
Type 3 : 29-37 litres (18,5-23,5 cm de haut x 30 cm de large)	2,60 EUR
Type 4 : 40-54 litres (30-33 cm de haut x 30 cm de large)	3,12 EUR
Type 5 : 76-90 litres (50-55 cm de haut x 30 cm de large)	3,64 EUR
Type 6 : 153-181 litres (50-55 cm de haut x 60 cm de large)	5,20 EUR
Type 7 : 183-198 litres (40 cm de haut x 90 cm de large)	8,33 EUR

4. Correspondance

Les extraits de compte peuvent être obtenus via Crelan Online sous forme électronique, via un appareil Cash & More de Crelan, ou par la poste sous format papier.

4.1. Extraits sous forme électronique

Extraits via Crelan Online (internetbanking) 0,00 EUR

4.2. Extraits imprimés à un distributeur automatique Crelan

Extraits imprimés à un distributeur Cash & More (10) 0,00 EUR

4.3. Extraits papier par la poste

Un coût forfaitaire est prélevé mensuellement en fonction de la fréquence d'envoi des extraits papier.

Pour les comptes à vue à usage privé

Envoi trimestriel (*gratuit pour les jeunes de moins de 23 ans et pour clients sans abonnement à Crelan Online*) 0,25 EUR

Envoi mensuel (*gratuit pour les jeunes de moins de 23 ans et pour clients sans abonnement à Crelan Online*) 0,75 EUR

Envoi hebdomadaire 3,00 EUR

Envoi journalier 15,00 EUR

Pour les comptes d'épargne (exceptés garantie locative et Futura 5) et Compte %+ "Retail"

Envoi trimestriel (*gratuit pour les jeunes de moins de 23 ans et pour les coopérateurs CrelanCo âgés de 70 ans ou plus sans abonnement à Crelan Online*) 0,25 EUR

Envoi mensuel (*gratuit pour les jeunes de moins de 23 ans*) 0,75 EUR

Envoi hebdomadaire 3,00 EUR

Envoi journalier 15,00 EUR

5. Divers

Demande de chèques (non disponible pour le iAccount) - par chèque : 0,50 EUR

Païement par chèque client - par chèque : 1,00 EUR

Chèque national définitivement refusé : 7,44 EUR

Virement papier avec duplicata - par virement : 0,25 EUR

Virement urgent - par virement : 6,00 EUR

Ordre de païement rejeté en raison d'un solde insuffisant (sur comptes à vue) - par opération : 5,00 EUR

Plus d'infos dans le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

6. Crédit à la consommation

Prêteur: CrelanCo SCRL, Boulevard Sylvain 251, 1070 Bruxelles

6.1. Prêt à tempérament

Nouvelles voitures ≤ 24 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,14%	3,14%	107,56 EUR
5.000 EUR	36	3,14%	3,14%	145,62 EUR
12.500 EUR	60	3,14%	3,14%	225,14 EUR

Voitures d'occasion > 24 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	4,62%	4,62%	109,15 EUR
5.000 EUR	36	4,62%	4,62%	148,79 EUR
12.500 EUR	60	4,62%	4,62%	233,18 EUR

Rénovation

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	4,65%	4,65%	109,18 EUR
5.000 EUR	36	4,65%	4,65%	148,85 EUR
12.500 EUR	60	4,65%	4,65%	233,34 EUR

Buts divers

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	8,52%	8,52%	113,30 EUR
5.000 EUR	36	8,52%	8,52%	157,15 EUR
12.500 EUR	60	8,52%	8,52%	254,68 EUR

6.2. Ouverture de crédit sans carte (Crédit Confort)

Montant du crédit (exemple)	Durée	TAEG	Taux débiteur	Paiement mensuel minimum
1.250 EUR	indéterminée	9,10%	9,10%	aucun, mais zérotage obligé après 12 mois

6.3. La facilité de découvert remboursable dans un délai d'un mois (Facilité de caisse)

Montant du crédit (exemple)	Durée	TAEG	Taux débiteur	Paiement mensuel minimum
1.238,76 EUR	1 mois	10,50%	10,50%	1.249,11 EUR

7. Crédit hypothécaire

Le prospectus avec tarif, rendu obligatoire par l'article VII.125 du Code de droit économique, est disponible dans toutes nos agences.

8. Parts coopératives de la SCRL CrelanCo

Frais de souscription :	0,00 EUR
Valeur nominale d'une part coopérative :	12,40 EUR
Maximum de la souscription (nombre de parts) :	323
Maximum montant de la souscription (323 parts x 12,40 EUR/part) :	4.005,20 EUR
Cotisation mensuelle pour coopérateurs (excepté coopérateurs dont le compte coopérateur est lié à un compte à vue Crelan ou à un compte à vue Crelan inclus dans un Pack, et les jeunes de moins de 24 ans) :	3,50 EUR
Frais de remboursement :	0,00 EUR

Plus d'informations :

Prospectus d'émission : pour en savoir plus au sujet des conditions d'émission et des risques possibles liés à un investissement en parts sociales, consultez le prospectus d'émission du 29/06/2016 ainsi que le supplément du 13/12/2016 de CrelanCo, disponibles dans toutes les agences Crelan ou sur www.crelan.be.

Dividendes :

Le dividende des parts sociales est versé chaque année, après l'assemblée générale des actionnaires qui a lieu en avril. Le dividende est exonéré de précompte mobilier jusqu'à 190 euros.

Demande de remboursement :

Si le remboursement des parts sociales est demandé avant le 30 juin de l'année en cours, le montant sera remboursé après l'Assemblée Générale des actionnaires de l'année suivante qui a lieu en avril. Si le remboursement est demandé après le 30 juin de l'année en cours, le remboursement aura lieu après l'Assemblée Générale de la deuxième année qui suit.

Age minimum de souscription : 12 ans

Organisme émetteur : SCRL CrelanCo, qui fait partie de Crelan.

Annotations

- 1 Une réduction famille de 15% est d'application si 3 packs ou plus, ouverts au nom de personnes physiques, sont détenus au sein de la famille.
- 2 La cotisation mensuelle du Service bancaire de base peut évoluer chaque année en fonction de l'indexation éventuelle du prix maximal du Service bancaire de base tel qu'il est publié chaque année au Moniteur belge.
- 3 Uniquement possible en combinaison avec un compte à vue en euros ou un compte d'épargne.
- 4 Le montant maximum d'une facilité de caisse liée à un compte à vue à usage privé est de 1.238,76 euros. Le solde débiteur doit être apuré dans un délai d'un mois.
- 5 Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts à concurrence d'un plafond de 1.880 euros pour l'année de revenus 2017 (année d'imposition 2018) perçus par compte, par personne physique résidant en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts au nom de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 3.760 euros pour l'année de revenus 2017).
- 6 Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde.
- 7 Si le solde est inférieur à 10.000 euros ou supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde.
- 8 Si le solde est inférieur à 5.000 euros ou supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde et le taux de la prime de fidélité est de 0,10%.
- 9 Si le solde est supérieur à 250.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde et la prime de fidélité de 0,10%.
- 10 Si le nombre d'extraits demandé au Cash & More est trop élevé pour être imprimé ou si les extraits ne sont pas demandés pendant une période de 3 mois, ceux-ci sont automatiquement archivés dans Crelan Online d'où ils peuvent être imprimés. S'il n'y a pas d'abonnement Crelan Online lié au compte, les extraits sont gratuitement envoyés au domicile du client.